



# Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
14 février 2005

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 février 2005, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,

Mme Nelly RIMBERT Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS Adjoints

Mmes et Mrs Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, conseillers municipaux

Absents : Mme LEGENDRE, Mr SILVAN excusés et représentés, Mme MAOUNY

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – COMMUNE

Monsieur MOREL, Adjoint aux finances, donne lecture du Débat d'Orientation Budgétaire qui reprend :

- Le rappel de la situation internationale et nationale ;
- Les points essentiels de la Loi de Finances 2005 : la fiscalité, les dotations de l'Etat ;
- Les objectifs 2005 : le personnel et la formation, les acquisitions foncières, les travaux, l'endettement

Le Conseil Municipal prend note du débat.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ASSAINISSEMENT

Monsieur MOREL, Adjoint aux finances, donne lecture du Débat d'Orientation Budgétaire assainissement qui présente les travaux envisagés, le financement se fera sans emprunt ni augmentation de la surtaxe.

Le Conseil Municipal prend note du débat.

## CONTRAT DE CANTON – PROGRAMME 2005

Le Conseil Municipal donne son accord sur le programme 2005 du contrat de canton d'AUXERRE-NORD, tel qu'il a été établi au cours des réunions des maires tenues sous la présidence de M. Le Conseiller Général, figurant au tableau ci-joint.

En ce qui concerne la commune de MONÉTEAU, le programme prévoit le plan de financement suivant :

nature de l'opération : *aménagement de la Place de la Mairie*

montant des travaux : *1 200 000 euros H.T.(estimation)*

subventions spécifiques demandées :

département : *Travaux Annexes de Voirie*       $91\,500 \times 30\% = 27\,450,00 \text{ €}$   
*Amende de Police*

subvention complémentaire dans le cadre du contrat de canton : **34 301,00** ; soit un subventionnement global, inférieur au plafond de 80 % du montant H.T.



## **TRANSFORMATION DANS LA FILIERE TECHNIQUE**

En raison du départ à la retraite de M. POMEON au foyer communal et afin d'assurer son remplacement, il est nécessaire de transformer son emploi d'Agent d'entretien qualifié en emploi d'Agent technique.

Le Conseil Municipal : décide de transformer l'emploi d'Agent d'entretien qualifié (catégorie C – échelle indiciaire brute 251/364) en un emploi d'Agent technique (catégorie C – échelle indiciaire brute 251/364) et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2005.

## **CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES GRAS SAVOYE**

Le courtier Gras Savoye, assureur du risque statutaire, modifie son taux de cotisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et fait passer celui-ci à 6,5 % au lieu de 5 % (maladie, accident du travail pour les agents à temps complet) et à 1,65 % au lieu de 1,45 % (pour les agents à temps non complet).

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux taux applicables dès janvier 2005.

## **REGIME INDEMNITAIRE - COMPLEMENT DELIBERATION DU 5 JANVIER 2004**

La délibération du 5 janvier 2004 a permis la mise en conformité du régime indemnitaire appliqué à Monéteau depuis 2000.

Il est nécessaire de compléter la délibération du 5 janvier 2004 en précisant que les dispositions concernant les conditions d'attributions et l'indisponibilité physique, indiquées dans la délibération de juin 2000, restent inchangées.

Le Conseil municipal entérine ces dispositions.

## **INDEMNITES CLASSE DE DECOUVERTE / CLASSE DE NEIGE 2005**

Comme chaque année les enseignants des classes de CM2 accompagnent leurs élèves en classe de neige ou en classe de découverte.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité de classe de neige ou de classe de découverte de 121,96 euros à Madame BLOT - classe de neige du 30 janvier 2005 au 4 février 2005.

Et rappelle que les crédits seront inscrits au budget 2005.

## **COMMUNAUTE DES COMMUNES**

Les différentes commissions chargées de la rédaction des compétences sont créées. Les membres du conseil sont invités à s'inscrire pour y participer.

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

Les futurs acquéreurs du terrain et du logement à détacher dans le parc Colbert trouvent le prix proposé trop élevé. Le conseil maintient sa proposition du 7 janvier 2005. Un rendez-vous est prévu le 16 février.

Le jury se réunit le 18 février pour examiner les 14 plis reçus et retenir 3 cabinets de maîtrise d'œuvre qui proposeront un projet.

## **ZONES D'ACTIVITE**

### ***- PARC DE LA CHAPELLE***

La signature avec la Société Elite Restauration est prévue avant la fin février.

Les acquéreurs des lots 5 et 7, sollicitent un délai supplémentaire pour la réalisation de la vente. La signature est reportée en septembre 2005. Sur les deux lots déjà acquis une dizaine d'entreprises sont installées. Ils ont en projet une création de crèche et des logements étudiants, une aide technique pour les autorisations et les aides au financement leur seront apportées par la mairie.

## - **DE MACHERIN**

### Vente LE GAL – Augmentation de surface

Par délibération du 6 septembre 2004, le conseil avait accepté de vendre 3 500 m<sup>2</sup> de terrain à Monsieur LE GAL, au lieu-dit « Le Petit Coignot », or, pour être constructible toute parcelle prenant accès direct sur la RD 319, doit présenter une largeur de façade de 40 m minimum, ce qui n'est pas le cas. Pour être en conformité avec le règlement du Plan d'Occupation des Sols, d'une part, et pour une meilleure utilisation de la parcelle, Monsieur LE GAL souhaite acquérir 528 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 7,62€, désigne le cabinet GEOMEXPERT à AUXERRE pour détacher et établir les documents d'arpentage, autorise le Maire à signer devant Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY 89380, la vente qui sera ratifiée en même temps que la vente des 3 500 m<sup>2</sup>.

### -Lotissement « Le Petit Coignot 2 »

Le projet de lotissement communal « Le Petit Coignot 2 » établi par GEOMEXPERT, géomètre à Auxerre 11 rue Max Quantin, situé rue de Paris, dans la zone d'activité de Macherin, d'une superficie de 4 822 m<sup>2</sup>, soumis au conseil du 13 décembre 2004, refusé par le service instructeur, est annulé. Un nouveau projet, incluant les deux parcelles contiguës, d'une superficie **de 8 322 m<sup>2</sup>** est soumis au Conseil.

Après examen des différentes pièces fournies, le Conseil Municipal approuve le dossier tel que présenté, sollicite l'autorisation de lotir, autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

- Sports et Loisirs du 27 janvier : étudie les nouveautés concernant les illuminations pour 2005 et propose : l'achat de nouveau motifs pour la rue de Sommeville qui ne pourra plus recevoir de motifs en traversée de rue, les actuels seront installés rue de Seignelay et de nouvelles guirlandes pour le pont ; la suppression du sapin de la place de l'église ; la pose d'un cordon lumineux sur la rosace de l'église de Sougères et l'étude d'illuminations par image de la mairie, pour un budget de 15 000 euros.

-Scolaire du 3 février : étudie le projet cuisine à la commanderie, toutes les règles d'hygiène et de sécurité sont connues ; rendez-vous est donné sur place le 15 février.

Compte tenu des prévisions d'effectifs, une cinquième classe pourrait être réouverte à V. Hugo à la rentrée de Septembre. L'étude des réfections de cour est fortement souhaitée, après reprise des réseaux, ainsi que l'aménagement d'un préau à V. Hugo. Des devis seront demandés.

La directrice de V. Hugo souhaite utiliser le patio pour du jardinage. Accord donné.

-Maisons illuminées : La remise des récompenses a eut lieu le 9 février. 134 foyers ont été récompensés. Les 14 premiers ont reçu un bon d'achat, les autres une invitation au VTHR. Un regret : les deux grands axes sont les moins décorés.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

## **AFFAIRES DIVERSES**

-Travaux rue de Sommeville : début des travaux le 21 février, fermeture pendant 13 semaines, mise en place de déviation par la rue de la Fête Dieu, y compris les bus urbains, pour les ordures ménagères de conteneurs seront installés.

-Correspondant défense : la Préfecture nous demande de désigner un conseil comme correspondant local pour la défense. Monsieur MOREL est désigné.

-Projet logements au Caron conduit par Saint-Georges Immobilier devrait être lancé dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2005.

-G.D.F. nous informe qu'il n'y a pas de conduite de gaz en plomb sur la commune.

-C.C.A.S. : Monsieur LACROIX, démissionne, il était membre au titre des handicapés.

-Stationnement des P.L. dans la zone de Macherin : les trottoirs sont complètement défoncés par le stationnement des P.L., les chauffeurs utilisent les accotements comme poubelles. Un arrêté d'interdiction de stationnement des P.L. sur les trottoirs, va être pris.

-déplacement du Petit Pien : le terrain proposé vers le CIGA ne convient pas. Le classement de la zone actuelle au P.O.S. ne permet pas la reconstruction ni même l'extension. Une modification du P.O.S va être étudiée.

-Inauguration de la Mairie : Vendredi 4 mars à 17h00

---

## PROCHAINES REUNIONS

Commission de finances JEUDI 3 MARS 2005 à 19h00

Conseil Municipal JEUDI 31 MARS 2005 à 20h15

---

### TOUR DE TABLE

Mme POITOU : Que devient l'ex-Intermarché ? L'affaire opposant le propriétaire des murs et le futur repreneur est passée au tribunal la semaine dernière et mise en délibéré. Celle opposant le vendeur du fonds de commerce et le repreneur n'est toujours pas passée.

Mr PICARD : Après un recensement de quelques salles polyvalentes, une visite sera organisée.

Mme PETIT : L'entreprise BERTRAND, effectue des visites de contrôle chez les particuliers, dans plusieurs quartiers ? Ces visites vont prévues dans son contrat.

---

### LA PAROLE AU PUBLIC

Mr MENANT : Signale le stationnement gênant sur les trottoirs rue de Seignelay.  
Demande que les copeaux sur le Pont soient remplacés par du sable, les copeaux sont plus écologiques.- Favorable à la création d'une crèche mais privée.

Mr NICAUD : Demande que la voirie soit prolongée au nord du carrefour rues des Guenelles et de Chemilly. - Signale les excès de vitesse rue de Seignelay – le radar mobile sera demandé à la CCA.

---